



## 6 - Quand monter des pneus hiver ?

Une étape intermédiaire, avant le remplacement de ses pneus usés, peut être l'équipement, avant la pleine saison hivernale, de son véhicule avec des pneus spécifiquement conçus pour vous apporter un maximum de sécurité pendant l'hiver.



Ces **pneus hiver** possèdent au minimum le **marquage M+S**, et depuis janvier 2000, un nouveau logo (défini par l'E.T.R.T.O.) pour les identifier parfaitement. Ce logo caractérise les pneus hiver (M+S) pouvant être utilisés dans des conditions hivernales sévères : neige, verglas, etc...

Ce logo comporte une montagne avec trois sommets et un flocon de neige à l'intérieur : « 3 Peak Mountain Snowflake »

Il faut avoir à l'esprit que les pneus hiver ne sont pas destinés uniquement à rouler sur la neige.


Ces pneus ont été étudiés pour rouler avec le maximum d'adhérence face aux conditions de roulage difficiles de l'hiver : sols et routes froides, routes très souvent humides, parfois détrempées, et bien sûr routes enneigées et verglacées.

En hiver l'adhérence est aussi importante à l'arrière du véhicule qu'à l'avant, il est donc préférable de **monter 4 pneus hiver**.

### Montage des pneus hiver (M+S)

L'hiver, les conditions de roulage sont difficiles (routes détrempées, enneigées, verglacées ...).

Il est donc nécessaire, pour rouler en toute sécurité, d'équiper son véhicule de pneus spécifiques hiver. Or, avec seulement 2 pneus hiver, la sécurité n'est pas totalement assurée, notamment, en descente sur les routes enneigées, ou au freinage, ou en virages.

 Le T.N.P.F. vous conseille donc, en hiver, d'équiper votre véhicule de **4 pneus spécifiques hiver**.

Pour les pneus hiver, quelque soit la marque, il est impératif de monter les pneus hiver (M+S) en respectant le sens de rotation indiqué par des flèches.





# Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

BRIDGESTONE © CONTINENTAL © GOODYEAR DUNLOP © KLEBER © MICHELIN © PIRELLI

## Que dit la législation en matière de pneumatiques (hiver) M+S ?

“...Les dispositions de l'article 3.4 de l'Arrêté du 24 octobre 1994 relatif aux pneumatiques (Code de la Route) ne sont pas applicables aux véhicules dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 160 km/h et qui sont équipés de pneumatiques « neige » dont le symbole de vitesse est « Q ».

Dans ce cas, une étiquette de mise en garde indiquant la vitesse maximale que peuvent supporter les pneumatiques « neige » doit être apposée à l'intérieur du véhicule, à un emplacement bien en évidence, que le conducteur puisse voir aisément”.

## Exemples de vignette dans le cas d'un équipement M+S (hiver) avec un code de vitesse H



### Pression de gonflage des pneus hiver (M+S)

La température ambiante a un effet sur la pression des pneus. Plus la température est basse plus la pression mesurée est faible.

Or en hiver, généralement, il fait froid. Aussi, pour compenser l'effet « basse température » en hiver, et rouler à la bonne pression avec les pneus hiver,

**⚠ il est nécessaire de rajouter 0,2 b (à froid)** à la pression Utilisation courante ou la pression Autres utilisations.